

# Session d'automne

## Compte rendu de la 2<sup>e</sup> semaine

26 septembre 2011

Lors de la deuxième semaine de la session, les Chambres ont procédé au premier round de l'élimination des divergences pour le projet relatif au « too big to fail ». Elles étaient d'accord sur le fait que les grandes banques ne doivent pas recevoir de rabais intégral, même si le maintien des fonctions systémiques est mis en œuvre en Suisse. Dans l'intérêt de la compétitivité des établissements suisses, il est important de suivre l'évolution à l'étranger.

Le Conseil national a débattu longuement de la « situation économique et sociale de la population ». À l'instar du Conseil des États, il a accepté les mesures proposées par le Conseil fédéral pour atténuer les effets du franc fort. À cet égard, il est regrettable que le Conseil fédéral n'ait pas encore pris position clairement en faveur de la mise en œuvre de la réforme de l'imposition des entreprises III, en discussion depuis plusieurs années.

Le Conseil national a encore examiné le contre-projet indirect à l'initiative sur le paysage, qui prend la forme d'une révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire. Il a renoncé à rendre obligatoire la taxation de la plus-value, ce qui mérite d'être salué. De plus, il a heureusement refusé l'initiative de l'ASIN « Accords internationaux : la parole au peuple ! ». Celle-ci est imprécise. En outre, elle restreint la marge de manœuvre de la Suisse sur les questions de politique extérieure et de politique économique extérieure et nuit à la place économique suisse.

La version actuelle de la loi sur l'aide aux hautes écoles et la coordination du domaine suisse des hautes écoles est décevante. C'est devenu un patchwork intégrant des éléments planificateurs et des principes libéraux qui risque de nuire sensiblement à la qualité des hautes écoles suisses.

## « Too big to fail » : le projet est sur le point d'être achevé

► La Suisse doit garder à l'œil l'évolution des réglementations bancaires à l'étranger

Dès lors qu'une entreprise est économiquement trop grande et trop importante pour sombrer, elle peut compter sur le soutien de l'État en cas de crise. Elle est dans ce cas « too big to fail ». Examiné par les deux Chambres, le projet du Conseil fédéral relatif à la révision de la loi sur les banques vise à résoudre cette problématique. Au cours de la deuxième semaine de la session, les Chambres ont procédé au premier round de l'élimination des divergences. Le Conseil national et le Conseil des États étaient d'accord sur un point important : les grandes banques ne doivent pas recevoir de rabais intégral, même si le maintien des fonctions systémiques est mise en œuvre en Suisse. Sur ce point, les deux Chambres suivent le Conseil fédéral, lequel s'est distancié ici du rapport de la commission d'experts. Les fonds propres des grandes banques doivent se monter à 19 % des actifs pondérés en fonction du risque, ce qui est nettement plus que la norme internationale. Dans ce contexte, il est important de garder à l'œil l'évolution internationale. Si des places financières étrangères décidaient de revoir à la baisse leurs réglementations, il faudrait également adapter les exigences de la Suisse. En effet, si la réglementation de Bâle III n'est pas reprise par les autres pays et que les grandes banques ne doivent pas satisfaire des exigences supplémentaires à l'étranger, alors le « swiss finish » sera vraiment très strict. Cela pourrait menacer la compétitivité des établissements suisses.

Au cours de la troisième semaine de la session, les Chambres se pencheront sur les ultimes divergences. L'une d'elles porte sur la question de savoir si le Conseil fédéral doit soumettre l'ordonnance relative aux fonds propres au Parlement. Le Conseil des États était jusqu'ici opposé à cette réglementation, alors que le Conseil national y était favorable. Dans la mesure où il s'agit d'une réglementation-cadre svelte, il est légitime de demander l'approbation des réglementations détaillées par le Parlement. Aux yeux de l'économie, il est crucial de garantir la sécurité juridique aux banques concernées.

## Le National accepte aussi les mesures en vue d'atténuer les conséquences du franc fort

Au cours de la première semaine de la session, le Conseil des États a accepté le train de mesures du Conseil fédéral en vue d'atténuer les conséquences du franc fort. Lors de la deuxième semaine, le Conseil national a fait de même. À l'occasion d'un long débat sur cet objet, il a refusé toutes les propositions relatives à une augmentation des moyens ou la suppression de contributions. Enfin, la Chambre du peuple a adopté ce train de mesures d'une hauteur de 870 mio. par 102 voix contre 48. Le projet sera soumis au vote final à la fin de la session.

► Il faut renoncer à des subventions discriminatoires

Les mesures proposées dans le premier train de mesures sont pour l'essentiel les suivantes : l'assurance chômage reçoit 500 mio. et le domaine de la technologie, de l'innovation et de la recherche 212,5 mio. La Société suisse de crédit hôtelier bénéficie d'un accroissement temporaire du prêt de la Confédération de 100 mio. environ. Enfin, le Conseil fédéral investira 46,5 mio. dans les transports et les infrastructures. Ces mesures agiront bien au-delà de 2011. En particulier les moyens supplémentaires accordés aux EPF et aux instituts annexes constituent une bonne nouvelle. À cet égard, il est décisif de renoncer à verser des subventions non praticables et discriminatoires en

faveur d'entreprises individuelles ou de certaines branches. Les mesures en faveur de régions et du domaine des transports induiraient par contre des distorsions de concurrence au détriment des autres prestataires de services.

► Les mesures à long terme sont les plus efficaces

Aujourd'hui, il faut partir du principe que le franc restera fort encore un certain temps, malgré l'intervention de la Banque nationale, de sorte qu'il faut miser avant tout sur des mesures à long terme qui améliorent les conditions-cadre pour l'ensemble de l'économie. Aussi est-il regrettable que le Conseil fédéral n'ait pas encore pris position clairement en faveur de la mise en œuvre de la réforme de l'imposition des entreprises III, en discussion depuis plusieurs années. S'il a annoncé cette réforme à plusieurs reprises dans ses réponses à des motions des deux Commissions des finances, le Conseil fédéral est revenu en partie sur sa décision en refusant de créer des marges de manœuvre pour des allègements fiscaux. Le Conseil des États a refusé la motion correspondante de sa Commission des finances (11.3762), tandis que le Conseil national a accepté une motion presque identique de sa commission (11.3761). Les débats sur la fiscalité menés au cours des mois et semaines écoulés (suppression ultérieure d'une partie de la réforme de l'imposition des entreprises II, nouveaux impôts sur les facteurs de production et conséquences de l'initiative relative aux impôts fédéraux sur les successions et les donations sur la planification des successions dans les entreprises familiales) ont suscité une incertitude parfois considérable dans les entreprises. Compte tenu de l'incertitude générée par ces débats, d'une situation monétaire difficile à long terme et des défis à relever à l'échelle internationale (concurrence entre places économiques et pression de l'UE sur les régimes fiscaux cantonaux), il est d'autant plus important de faire avancer résolument le dossier de la réforme de l'imposition des entreprises III et de mettre en œuvre cette réforme. En conclusion, il convient d'accepter la motion de la Commission des finances du Conseil national.

## Aménagement du territoire : le Conseil national rejette la taxation obligatoire de la plus-value

Au cours de la deuxième semaine de la session, le Conseil national a entamé les délibérations sur le contre-projet indirect à l'initiative populaire « De l'espace pour l'homme et la nature » (initiative pour le paysage). Il s'agit de la première partie de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT). Les délibérations se poursuivront la troisième semaine. En ce qui concerne la taxation obligatoire de la plus-value, une divergence majeure entre les deux Chambres, le Conseil national a d'ores et déjà pris une décision importante : les cantons doivent conserver une certaine flexibilité pour l'introduction et l'aménagement de la taxe. Ainsi, ils peuvent prélever une taxe sur la plus-value quand le terrain est classé en zone à bâtir et ils peuvent fixer sa hauteur. Le Conseil des États souhaitait que la Confédération oblige explicitement les cantons à prélever cet impôt. Cette taxe devait correspondre à un quart au moins de la plus-value résultant du changement. La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N) avait soumis une autre proposition : elle souhaitait obliger les cantons à prélever une taxe sur la plus-value ou à introduire une obligation de compenser les surfaces.

► La décision du Conseil national de maintenir le droit en vigueur est juste

Heureusement, le Conseil national a refusé cette version trop rigide de la taxe sur la plus-value et la compensation des surfaces. La réglementation actuelle est suffisante. Elle exige déjà une compensation adaptée des avantages majeurs qui résultent de mesures d'aménagement. Il serait plus juste de laisser aux cantons le soin de régler cette compensation. En outre, des prélèvements excessifs au titre de la taxe sur la plus-value feront

augmenter encore plus les prix de l'immobilier. Enfin, une plus-value considérable est déjà prélevée sous la forme de l'impôt sur les gains immobiliers lors de l'aliénation d'un terrain. Aux yeux de l'économie, le Conseil national a bien fait de refuser.

## Le Conseil des États balaie l'initiative de l'ASIN

À l'instar du Conseil national, le Conseil des États a refusé, par 32 voix contre 4, l'initiative populaire « Accords bilatéraux : la parole au peuple ! ». Celle-ci propose d'étendre le référendum obligatoire en matière de traités internationaux afin que ceux portant sur des « domaines importants » soient obligatoirement soumis au vote du peuple. Cela concernerait aussi les traités qui entraînent des dépenses élevées. Contrairement au Conseil national, le Conseil des États a également rejeté le contre-projet direct du Conseil fédéral. Ce dernier prévoit l'obligation de soumettre au référendum les traités internationaux qui exigent une modification de la Constitution ou qui sont d'importance constitutionnelle.

► Les moyens d'intervention directs de la population sont suffisamment garantis

economiesuisse salue la décision du Conseil des États. L'économie suisse ouverte sur le monde entier a besoin de conditions générales d'activité stables et prévisibles. En politique économique extérieure, ces conditions sont assurées par un tissu très dense d'accords internationaux, tels les accords bilatéraux avec l'UE, les accords de libre-échange, les conventions de double imposition ou autres accords de protection des investissements. Il importe que ces accords aient l'assentiment de la population. Aujourd'hui, l'adhésion à des organisations de sécurité collective ou à des collectivités supranationales est déjà subordonnée à l'approbation du peuple et des cantons. Les autres accords internationaux sont soumis au référendum facultatif. En tant que moyens d'intervention directe de la population, ces instruments ont jusqu'ici largement fait leurs preuves dans la pratique. Une extension du référendum obligatoire nuirait cependant à cet équilibre des instruments de la démocratie directe. La crédibilité internationale de la Suisse auprès de ses partenaires contractuels serait entamée si de nombreux projets d'accords étaient retardés par des votations ou ne réunissaient pas une majorité de voix du peuple ou des cantons. economiesuisse soutient la décision du Conseil des États de recommander au peuple et aux cantons de refuser l'initiative sans y opposer de contre-projet.

## Autres sujets traités sous la Coupole

### Conseil national

► Promotion des hautes écoles et coordination du domaine suisse des hautes écoles

Le Conseil national a procédé, au pas de charge, à l'élimination des divergences pour la loi sur l'aide aux hautes écoles et la coordination du domaine suisse des hautes écoles (LAHE). Le résultat est décevant. Au cours de la première semaine de la session, le Conseil des États a déjà laissé passer une occasion d'introduire les changements nécessaires à la loi. Cette semaine, le National a accepté, presque sans discussion, certaines propositions du Conseil des États. Quelques divergences subsistent. Dans sa forme actuelle, le projet de loi ne contribuera guère à renforcer les hautes écoles suisses. La LAHE est un patchwork combinant des éléments planificateurs et des principes libéraux, dans lequel les premiers dominent clairement. Il risque de nuire considérablement à la qualité des hautes écoles suisses.

► Iv.pa. Bigger. Maintien des exportations suisses de bétail

La question des aides étatiques en faveur des exportations de bétail n'est pas encore réglée. Une initiative parlementaire demande la réintroduction de contributions aux exportations de bétail. Le projet propose de consacrer une partie des paiements directs, 4 mio.fr. par an, à la promotion des exportations. Le projet de loi correspondant est déjà passé devant les deux Chambres. Ni le Conseil national ni le Conseil des États n'ont atteint la majorité requise pour lever le frein à l'endettement. Le Conseil national a accepté le projet de loi, tandis que le Conseil des États l'a rejeté au cours de la deuxième semaine de la session, ce qui équivaut à un refus d'entrer en matière. Le Conseil national a confirmé sa décision d'entrer en matière. Le projet est donc transmis à la commission compétente. *economiesuisse* s'oppose fermement à la réintroduction des contributions à l'exportation de bétail. La Suisse les a très justement supprimées à la fin 2009. Ces contributions ou subventions à l'exportation induisent des distorsions de concurrence considérables sur le marché. Elles sont également inefficaces par rapport à l'objectif poursuivi.

► Promotion de la formation, de la recherche et de l'innovation en 2012

Les Chambres n'ont pas éliminé toutes les divergences dans le message FRI pour 2012. Cette semaine, le Conseil national a maintenu sa décision d'augmenter les ressources prévues dans l'arrêté fédéral relatif au financement de la formation professionnelle à 757,6 mio. et le crédit d'engagement à 88 mio. Le Conseil des États avait arrêté des montants de respectivement 711,25 mio. et 83 mio., ce qui représente déjà une hausse par rapport à la version du Conseil fédéral. Afin que le Conseil fédéral puisse tenir ses engagements, d'autres augmentations sont nécessaires. Aussi faut-il saluer les décisions de la Chambre basse.

► Révision partielle de la LAMal. Managed care

Le projet relatif au managed care est sous toit. À l'instar du Conseil des États, le Conseil national a, au cours de la deuxième semaine de la session, accepté les propositions de la conférence de conciliation, par 111 voix contre 39 et 10 abstentions. Il est heureux que les Chambres soient parvenues à se mettre d'accord sur cette révision partielle après toutes ces années. Le projet relatif au managed care contribue à l'amélioration du système de santé helvétique. Lors du vote final, il importe d'approuver la modification correspondante de la loi sur l'assurance maladie (LAMal).

### Conseil des États

► Mo. Luginbühl. Assurer un trafic d'agglomération fluide

Le Conseil des États a refusé une motion demandant une augmentation du crédit global pour le fonds d'infrastructure et de la somme consacrée à l'aménagement des infrastructures du trafic d'agglomération privé et public. La motion demande cette modification pour permettre la réalisation à temps de projets qui ne sont pas financés mais promettent de nombreux effets. Il est vrai qu'il faut encourager les projets très rentables susceptibles d'avoir des effets réels. Le Conseil des États a pris la bonne décision : la solution ne consiste pas à octroyer des moyens supplémentaires mais à repenser l'ordre des priorités des crédits alloués.

Pour toutes questions : [bern@economiesuisse.ch](mailto:bern@economiesuisse.ch)

*economiesuisse*, Fédération des entreprises suisses  
1, carrefour de Rive, case postale 3684, 1211 Genève 3  
[www.economiesuisse.ch](http://www.economiesuisse.ch)